

Trame verte et bleue

Les suites du Grenelle de l'environnement

Vers l'identification du réseau écologique PACA
Quelles implications pour les projets d'aménagement ?

Les travaux du Comité opérationnel 11 du Grenelle de l'environnement « Trame verte et bleue »

Didier Olivry – Directeur du Parc naturel régional de Camargue

25 septembre 2008

Les 5 phases du Grenelle de l'environnement

- 1. Elaboration des propositions d'actions (juillet-septembre 2007)**
 - **6 groupes de travail : climat-énergie, biodiversité, santé, consommation, démocratie, emploi**
 - **2 ateliers : OGM & déchets**
- 2. Consultations publiques (septembre-octobre 2007)**
 - **19 réunions régionales**
 - **8 forums internet**
 - **2 débats parlementaires**
- 3. Plans d'action et programmes (fin 2007)**
 - **4 tables rondes (5 collègues)**
 - **273 engagements retenus**
- 4. Phase opérationnelle**
 - **33 chantiers COMOP (1000 participants)**
 - **Alimenter élaboration projets législatifs**
- 5. Phase législative**
 - **Loi Grenelle 1 : principes généraux (début octobre 2008)**
 - **Loi Grenelle 2 : mise en œuvre opérationnelle**

Comités opérationnels du Grenelle

- 33 COMOP
- Objet : mise en œuvre opérationnelle des conclusions et relevés de décisions du « Grenelle » adoptés par les tables rondes finales
- Taille limitée : 15 à 18 membres
- Présidence : parlementaire ou personnalité reconnue
- Chef de projet : Services de l'Etat ou Etablissement public
- Durée : de 18 mois à 2 ans

Comité opérationnel « Trame verte et bleue »

Mandat : mise en œuvre opérationnelle de 5 engagements du Grenelle

- Lutte contre la régression des surfaces agricoles dans les PLU (n° 72)
- Trame verte (n° 73)
- Restaurer la nature en ville (n° 76)
- Acquisition de 20 000 ha de zones humides (n° 112)
- Bandes enherbées et zones tampon végétalisées (n° 113)
- Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce (n° 114)

Zones humides

❖ Engagement « Grenelle » n° 112

- « Acquisition de 20000 ha de zones humides contre l'artificialisation »

❖ Propositions COMOP – Trame verte et bleue

- Habilitier l'Agence de l'eau à mener une politique active d'acquisition foncière dans les zones humides et corridors rivulaires
- Mêmes compétences que le Conservatoire du Littoral
- Objectif : 3000 ha/an entre 2009 et 2015
 - Priorités à définir avec ONEMA et DIREN de Bassin :
 - Intérêt écologique et hydrologique
 - Menaces d'artificialisation
 - Rapport coût-efficacité
 - Possibilités de gestion

Bandes enherbées et zones tampons végétalisées

❖ Engagement « Grenelle » n° 113

- « Bandes enherbées et zones tampons végétalisées d'au moins 5m le long des cours et masses d'eau inscrites dans les documents d'urbanisme »

❖ Propositions COMOP – Trame verte et bleue

- Option : mise en œuvre d'une servitude publique
- Réticences des organisations professionnelles agricoles
- Travail reporté pour la fin du COMOP
- Travail parallèle sur l'évolution de la conditionnalité de la PAC
- Réflexion juridique sur la mise en œuvre de « servitudes volontaires » avec avantages financiers ou fiscaux

Continuité des écosystèmes d'eau douce

❖ Engagement « Grenelle » n° 114

- « Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce, effacement des obstacles les plus problématiques à la migration des poissons... »

❖ Propositions COMOP – Trame verte et bleue

- Contexte - 50000 ouvrages interrompant continuité des cours d'eau
 - 10 % ont un usage avéré
- Possibilité offerte aux collectivités territoriales et leurs groupements de se constituer maître d'ouvrage avec procédure simplifiée avec accord du propriétaire ou de l'exploitant
- Problème d'inventaire des ouvrages et des modalités d'effacement complet ou partiel
- L'Etat (Cabinet MEEDDAT) prend en compte les grands ouvrages EDF (3 prévus et 3 en discussion)

Définition « trame verte et bleue »

Outil d'aménagement du territoire, la trame verte et bleue est constituée

- D'espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité
- De corridors écologiques constitués :
 - d'espaces naturels ou semi-naturels
 - des formations végétales linéaires ou ponctuelles
- Les surfaces en couvert environnemental permanent
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides

Objectifs des trames vertes et bleues

- Diminuer fragmentation et vulnérabilité des habitats naturels et d'espèces
- Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité
- Atteindre ou conserver le bon état écologique des masses d'eau
- Prendre en compte la biologie des espèces migratrices
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces et des habitats dans le contexte du changement climatique

Projet de loi « trame verte et bleue »

Echelle	Orientations
Nationale	→ Schéma national de cohérence écologique <i>Carte 1/500000^{ème}</i>
Bassin	→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (amendement au Code de l'environnement)
Régionale	→ Schéma régional de cohérence écologique <i>Carte 1/100000^{ème}</i>
Territoriale	→ DTA, SCOT, chartes PN & PNR
Locale	→ PLU <i>(Carte continuité écologique : 1/5000^{ème} – en discussion)</i>

Echelle nationale

- ❖ Schéma national de cohérence écologique
 - Document cadre
 - établi en concertation
 - meilleur état disponible connaissances scientifiques
 - avis CNPN et mise à disposition publique
 - Carte des orientations nationales de maintien et de restauration des continuités écologiques
 - 1/500000^{ème} (enjeux nationaux et transfrontaliers)
 - volet méthodologique (élaboration TVB)
 - volet prescriptif (prise en compte TVB)
 - révision et évaluation périodiques
 - Opposable aux infrastructures linéaires

Echelle régionale

- ❖ Schéma régional de cohérence écologique
 - Pilotage Région + 5 collèges
 - avis Etat et Collectivités compétentes
 - Carte des orientations régionales de maintien et de restauration des continuités écologiques
 - 1/100000^{ème} (inventaire scientifique + suivi évaluation de la biodiversité)
 - compatible SNCE (évalué – révisé périodiquement)
 - cadre contractuel pour continuités écologiques
 - Enquête publique + avis CES régional → délibération Région
 - Approbation Préfet de Région (cohérence interrégionale et avis CNPN)

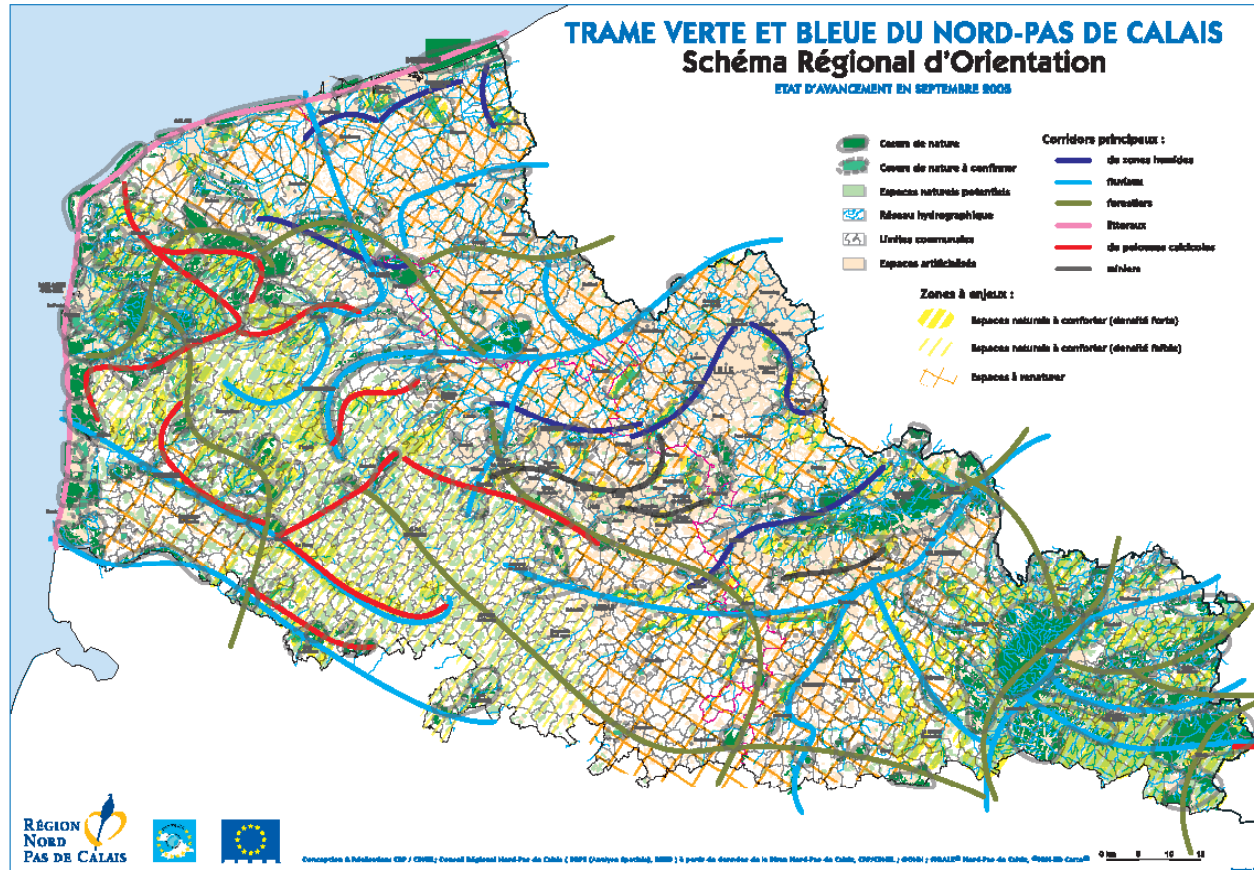
Echelle locale

- ❖ Schéma local de cohérence écologique
 - Compatibilité dans les 3 ans
 - SCOT & schémas de secteur
 - chartes PN & PNR
 - PLU et cartes communales
 - Département : maîtrise d'ouvrage trame verte et bleue
 - Mobilisation possible TDENS
 - Corse et DOM
 - Schéma régional vaut SRCE

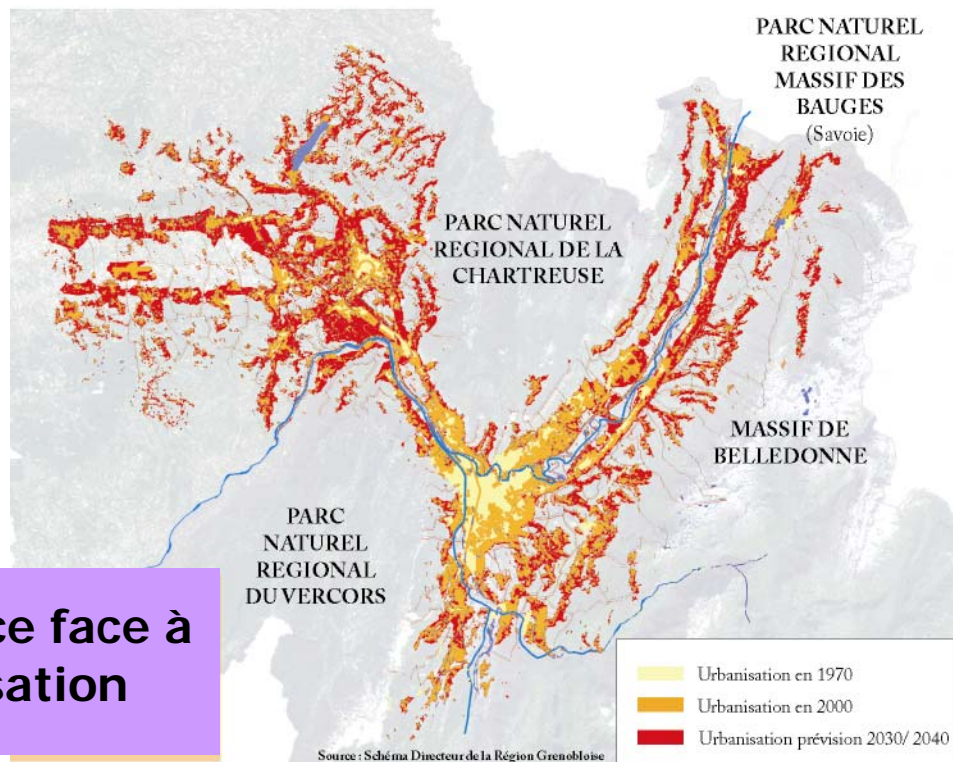
TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS

Schéma Régional d'Orientation

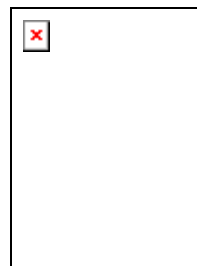
ETAT D'AVANCEMENT EN SEPTEMBRE 2005



Une urgence face à l'urbanisation



Appel à projet MEDAD-DIACT



Proposition de candidature des 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ACCEPTABILITÉ ET FAISABILITÉ

D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE STRATÉGIQUE DE TRAME VERTE

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

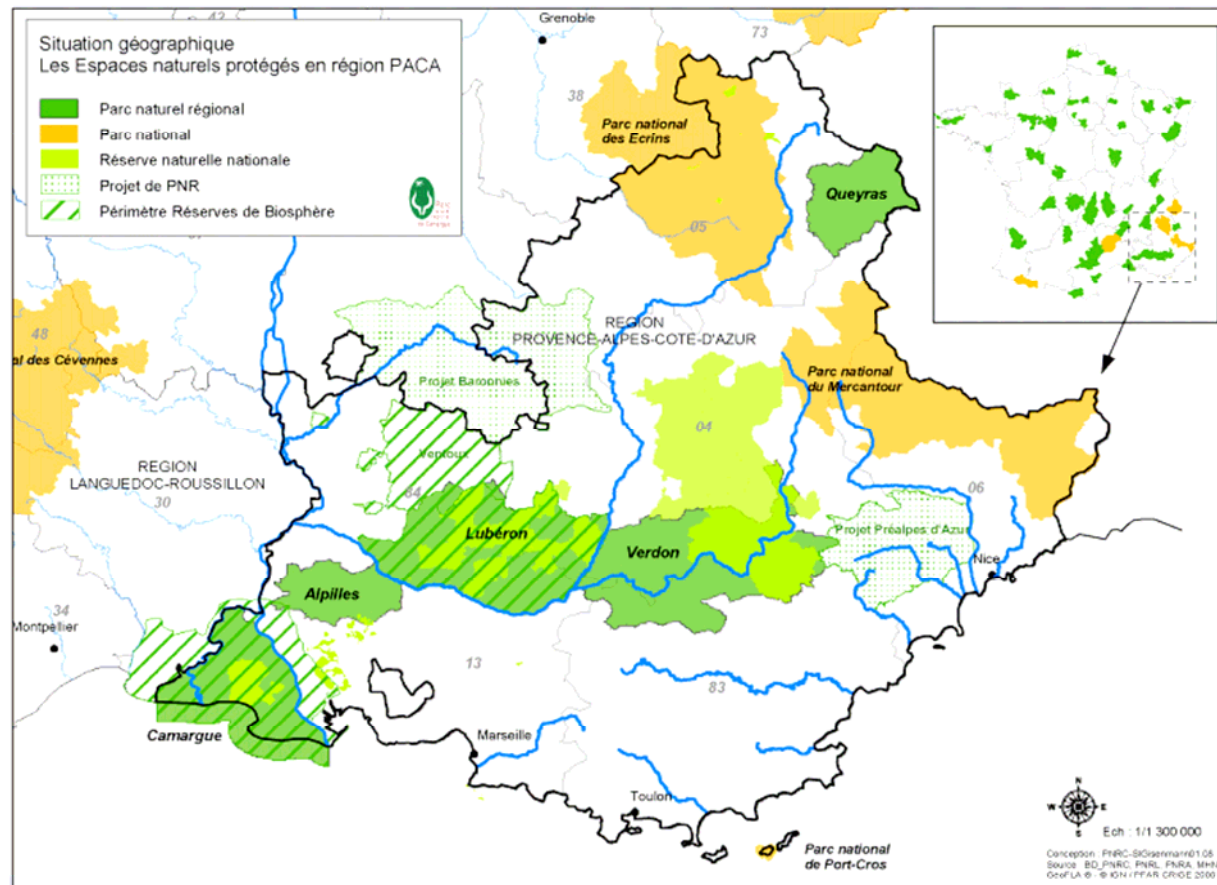
Analyse technique et prospective basée sur l'animation et
l'ingénierie des 5 Parcs naturels régionaux de PACA

Parc pilote :

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles

Appel à projet MEDAD-DIACT



Appel à projet MEDAD-DIACT

Démarche proposée

Etape 1 **Lancement et cadrage du projet**

Pour préparer la mise en œuvre de la mission avec le comité de pilotage

Etape 2 **Co-construction de la démarche de réalisation d'un état des lieux**

Pour garantir l'appropriation par les acteurs clés de la démarche envisagée

Etape 3 **Etat des lieux des sources et des données disponibles**

Pour recoller des données potentiellement constitutives d'un réseau écologique de dimension régionale et établir un diagnostic

Etape 4 **Analyse prospective**

Pour concevoir des scénarios prospectifs favorisant l'aide à la décision

Etape 5 **Analyse de l'acceptabilité**

Pour évaluer l'acceptabilité par les acteurs locaux, territoriaux, institutionnels et scientifiques

Etape 6 **Définition des conditions d'intégration de la démarche dans les politiques publiques et restitution du projet**

Pour traduire les choix potentiels dans les politiques publiques et envisager la reproductibilité de la démarche

Coordination et pilotage du projet

La prochaine fois, j'essaierai la verte



H. DESCAMPS